

# Ardan Développeur

## Qui peut bénéficier du programme ?

- Toute entreprise située en région Midi-Pyrénées :
  - avec au moins un an d'existence et un premier bilan publié,
  - de tous secteurs d'activités,
  - de moins de 50 salariés avec une priorité aux entreprises de moins de 20 salariés.
- Tout demandeur d'emploi bénéficiaire de l'ARE jusqu'à la fin du programme.

## Pour quels types de projets ?

Les projets accompagnés par le programme Ardan Développeur peuvent recouvrir différents domaines, par exemple :

- Création d'une fonction commerciale ou export,
- Lancement d'un nouveau produit,
- Intégration d'un nouveau savoir-faire technique,
- Mise au point de méthodes de gestion,
- Structuration de l'informatique,
- Mise en œuvre d'une démarche qualité,
- Activité à temps partagé,
- etc.

## Avec quelles prises en charge juridique et financière ?

### [1] Coût du programme

- Le coût total du programme sur 6 mois est de 10 500 € net :
- l'entreprise participe à hauteur de 5 500 € net,
  - la Région Midi-Pyrénées prend en charge 5 000 € net.

### [2] Statut du pilote de projet

Le statut du pilote de projet est celui de stagiaire de la formation professionnelle continue (Livre IX du Code du Travail).

### [3] Rémunération du pilote de projet

Stagiaire de la formation professionnelle continue, le pilote du projet perçoit l'ARE versée par l'Assedic, complétée par une somme forfaitaire mensuelle de 460 € net.

**ARDAN**  
Action  
Régionale  
pour le  
Développement  
d'Activités  
Nouvelles

**Cnam**  
cne

programme financé par  
la Région Midi-Pyrénées



## Contact

## CNE Midi-Pyrénées

IPST - Cnam  
39 allée Jules Guesde  
BP 61517  
31015 Toulouse Cedex 06  
Tél. 05 62 25 52 18  
Fax 05 62 25 52 01  
Mél. ctournier@cne-cnam.fr